

Le 4 mars 2015

Madame, Monsieur,

Votre organisation politique présente des candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars prochains en Ille-et-Vilaine.

Comme vous, nous sommes conscients du contexte un peu original de cette consultation qui, d'une part, s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale, d'autre part, dans un moment où l'existence des départements fait débat, enfin dans une perspective de redynamisation de la vie démocratique locale, pour lutter contre l'abstentionnisme, l'indifférence et/ou la désespérance de nombreux électeurs.

Sans remettre en cause le principe de la démocratie représentative nous pensons que dans bien des cas celle-ci souffre aujourd'hui de l'existence d'une « caste » d'élus de plus en plus coupés des citoyens et qui décident à la place de ceux-ci, sans les consulter même lorsqu'ils avaient promis de le faire.

L'exemple de la création et de l'adoption par le Conseil Général sortant d'une appellation commune aux habitants d'Ille-et-Vilaine (Bretilien-ne) en est une parfaite illustration, comme le démontre dans le document ci-joint l'historique de cette opération.

En matière de « gentilé », quelques collectivités territoriales françaises ont certes engagé des démarches visant à départager des usages, mais aucune autre - et c'est heureux - n'a jamais eu l'audace d'imposer à ses habitants un pur néologisme par la voie d'un oukase.

Or, nous observons que par délibération prise en session du 15 février 2013, le Conseil général avait prévu la consultation des intéressés et que ceci est resté la position officielle du département jusqu'à l'instant du vote inattendu intervenu le 20 juin suivant.

Cette dernière délibération résulte en outre de très graves irrégularités de procédure : une substitution de rapport de présentation en séance, modifiant profondément la nature de la décision, au point même d'en changer l'intitulé, et donc l'objet, au nez et à la barbe des élus, ainsi qu'un vote à main levée en dépit d'une demande de vote à bulletin secret, à laquelle a été opposée une demande de scrutin public qui n'a pas été respectée.

Nous observons enfin que si un vote est intervenu pour choisir entre deux appellations, la question de l'association ou non des habitants n'a absolument pas été mise aux voix.

Nous aimerions donc savoir, sur cette question, quelle est/sera la position de votre organisation et des élus qui en seront issus.

Très concrètement : seriez-vous prêts à solliciter les habitants, selon des modalités s'inspirant de l'expérience d'autres collectivités, en leur soumettant dans les prochains mois l'appellation qui a eu la faveur du Conseil général le 20 juin 2013 ?

Nous nous proposons de faire connaître, à tous les médias qui seraient susceptibles de les publier, les réponses que vous apporterez à notre interpellation à l'adresse :

nousvous35@gmail.com

Des citoyens d'Ille et Vilaine,
réunis autour du blog « Être ou ne pas être Bretilien »

PJ : 1

courriel : nousvous35@gmail.com - site web : www.etreounepasetrebretilien.com